

Séance du 11 mars 2022

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Affiliés au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 29 | 29 | 24 |
| Date de la convocation | | |
| 03/03/2022 | | |
| Date d’Affichage | | |
| 14/03/2022 | | |

DCM N° 2022-16

L’an deux mil vingt-deux

Et le onze mars

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, LOMBARDO Florence, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

6 Membres absents excusés (procurations) :

MME GIAMARCHI Marie Dominique a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à MME UGOLINI Nuria

M. FABRIZY Bernard a donné procuration à MME BERTOLUCCI Marie Christine

MME MURATI Carine a donné procuration à MME CROCE AJACCIO Catherine

MME CAMUZAT Alexandre a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

MME PORTA Marine a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline

5 Absents : BATESTI Gille, DARNAUD Laure, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis,

Madame CROCE AJACCIO Catherine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération :

VU les articles L2221-14, R2221-4 et suivants et R2221-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conseil d’Exploitation du Cinéma « U Paradisu ».

VU la délibération du Conseil Municipal n°2021-11 du 17 octobre 2021 créant au 01/01/2022 une régie dotée de la seule autonomie financière pour l’exploitation du cinéma « U Paradisu »,

VU la délibération n°2022-02 du 07 février 2022 adoptant les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière du cinéma « U Paradisu »,

Madame Florence LOMBARDO porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal le PV n°1 de Conseil d’Exploitation du Cinéma « U Paradisu », dont l’Ordre du jour était :

1/ L’élection du Président et du Vice-Président du Conseil d’Exploitation du Cinéma « U Paradisu »,

2/ Les Résultats de l’Exploitation pour 2021.

.../...

Elle expose que Madame Laure DARNAUD BALIARDO a été élue Présidente, à l'unanimité, du Conseil d'Exploitation « U Paradisu », et que Madame Marine PORTA a été élue, à l'unanimité, Vice-Présidente.

Puis elle retrace les Résultats de l'Exercice :

Madame LOMBARDO rappelle que les résultats ont été impactés par la crise sanitaire de Covid-19, qui a entraîné un début d'exploitation à compter du 15 mai 2021 avec des jauges réduites.

Confiserie :

| |
|------------------------------------|
| Dépenses : 17 756,27 euros |
| Recettes : 44 626,50 euros |
| Résultat : +26 870,23 euros |

Billetterie :

| |
|-------------------------------------|
| Dépenses : 71 886,98 euros |
| |
| |
| Recettes : 123 272,50 euros |
| Résultat : + 51 385,52 euros |

Dépenses de personnel :

| |
|--------------------------------|
| Total : 61 959,77 euros |
|--------------------------------|

Autres dépenses de fonctionnement :

| |
|---|
| Total : 13 889,34 euros |
| Résultat total de l'année 2021 : + 2406,64 euros |

Elle précise que les orientations budgétaires pour 2022 présentées dans le Débat d'Orientation Budgétaire ont été débattues en Conseil d'Exploitation

OU l'exposé de Madame LOMBARDO Florence, les membres du Conseil Municipal prennent acte de l'élection de Mesdames Laure DARNAUD BALIARDO et Marine PORTA respectivement Présidente et Vice-Présidente du Conseil d'Exploitation et des Résultats d'Exploitations 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

